

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC

DU 12 SEPTEMBRE 2011

Date de convocation : 6 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mil onze, le douze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. BOHUON Armand, Maire,

Mme HOUÉE-PITOIS Dominique, MM. GUÉRIN Philippe, LEFEUVRE Eric, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, adjoints,

M. BOUGEARD Henri, Mme THÉZÉ Régine, M. TOTI Bernard, MM. PIRON Aurélien, TERTRAIS Yves, GROSSET Victor, LEBORGNE Henri, IHUELLO Didier, Mmes MARTINEZ Chantal, ROUPLY Jacqueline et GAUTIER Véronique, conseillers.

ABSENTS : *Mme BREHUNE Stéphanie,*

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. PIRON Aurélien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2011

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

Toutefois, M. GROSSET demande des précisions au sujet de la délibération relative à la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière. Il souhaite être sûr que son instauration n'est pas rétroactive. Il lui est confirmé qu'en aucun cas, cela ne sera rétroactif.

Décisions du Maire

- Par décision n°09/2011 du 8 juillet 2011, il a été décidé d'acquérir auprès de SPORT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN sis 35 rue du Maréchal Leclerc – 56500 LOCMINÉ deux tables de tennis de table d'un montant de 944 € HT soit 1 129.02 € TTC.
- Par décision n°10/2011 du 25 juillet 2011, il a été décidé d'accepter la proposition de l'entreprise LOUAZEL sise ZAC de la Corderie 2 – 35750 IFFENDIC d'un montant de 5205.37 € Ht soit 6225.62 € TTC pour la réfection des peintures de la salle polyvalente.
- Par décision n°11/2011 du 23 août 2011, il a été décidé d'acquérir auprès de SPORT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN sis 35 rue du Maréchal Leclerc – 56500 LOCMINÉ deux abris de touche d'un montant de 1995 € HT soit 2386.02 € TTC
- Par décision n°12/2011 du 25 août 2011, il a été décidé d'accepter la proposition de l'entreprise PEROTIN TP sise ZI Route de Cintré – 35590 L'HERMITAGE d'un montant de 32 390 € HT pour la réfection de la voirie communale (rue Robert Briand, rue du Calvaire, Impasse du domaine et allée centrale du cimetière).

M. GUÉRIN intervient au sujet du choix de réaliser en premier l'allée centrale du cimetière. De son point de vue, il aurait été judicieux de faire également le cheminement allant du petit portail à l'allée centrale. M. LEFEUVRE précise qu'il a fallu faire un choix, les finances de la commune ne permettant pas de réaliser tous les travaux en même temps. La commission voirie a privilégié l'accès des convois

mortuaires d'où le choix de créer en premier l'allée centrale. Les autres allées seront créées progressivement.

Mme HOUÉE souhaite savoir quelle couleur a été choisie pour le bitume de l'allée. M. LEFEUVRE explique qu'il s'agit d'un bitume classique sans couleur spécifique.

Il précise que les travaux devraient être effectués cette semaine.

Délibération n°64/2011

Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes MONTFORT COMMUNAUTE pour la réalisation / réhabilitation / acquisition / participation au fonctionnement de l'opération « Réfection des peintures de la salle polyvalente »

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de faire la demande d'une participation sous la forme d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Montfort Communauté pour la réalisation /réhabilitation / acquisition / participation au fonctionnement de l'opération « Réfection des peintures de la salle polyvalente » constituant un équipement communal.

M. le Maire rappelle que le fonds de concours est autorisé si trois conditions se trouvent réunies :

- Le fonds de concours porte sur le financement d'un investissement ou le fonctionnement d'un équipement.
- Le montant du fonds de concours est d'un montant au maximum égal à l'autofinancement assuré par le bénéficiaire (montant T.T.C. prenant en compte le F.C.T.V.A.).
- Une délibération concordante doit être adoptée à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné avec une imputation comptable en investissement ou en fonctionnement selon le choix réalisé.

Le plan de financement pour la mise en œuvre de ce projet « Réfection des peintures de la salle polyvalente » est le suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HT : 5 205.37 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT HT : 5 205.37 €

Autofinancement : 2 602. 69 €

Fonds de concours Montfort Communauté : 2 602.68 €

M. le Maire propose donc de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Montfort Communauté pour la réalisation /réhabilitation / acquisition / participation au fonctionnement de l'opération « Réfection des peintures de la salle polyvalente » pour un montant total de 2 602.68 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- - ***DÉCIDE*** de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes MONTFORT COMMUNAUTE pour la réalisation /réhabilitation / acquisition / participation au fonctionnement de l'opération « Réfection des peintures de la salle polyvalente » pour un montant total de 2 602.68 €.

Délibération n°65/2011

Compte à terme

Madame HOUÉE-PITTOIS, adjointe aux finances, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°07/2011 du 7 février 2011, la somme de 130 000 euros, résultat d'une cession immobilière, avait été placée pour 6 mois sur un compte à terme au taux de 0.48%.

Au vu de la situation de la trésorerie, il est proposé aux membres du conseil municipal de placer à nouveau cette somme pour une nouvelle période de six mois au taux nominal de 0.65%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame HOUEE-PITOIS, Maire-Adjoint chargée des finances, à placer la somme de 130 000.00 euros sur un compte à terme pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2011 au taux d'intérêt de 0.65%.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame HOUEE-PITOIS, Maire-Adjoint chargée des finances, à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

Délibération n°66/2011

Syndicat des Eaux de Lillion – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2010

Monsieur PERRINIAUX présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2010.

En 2010, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Eaux de Lillion a produit 1 316 160 m³ d'eau (+0.3% par rapport à 2009) pour 12885 clients (+2% par rapport à 2009). Les volumes facturés en 2010 (1 488 372 m³) ont augmenté (+2.6% par rapport à 2009), en raison d'une hausse d'une part, du nombre d'abonnés domestiques et d'autre part, des volumes consommés par les abonnés dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an. La consommation moyenne d'un abonné domestique du Syndicat s'est maintenue à 63m³/an (contre 120m³/an pour la moyenne nationale).

Les achats d'eau aux collectivités extérieures sont repartis à la hausse en 2010 pour atteindre un total de 424 129 m³ (+11% par rapport à 2009).

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat est d'excellente qualité puisque 100% des analyses microbiologiques et 99% analyses physico-chimiques réalisées ont été conformes aux normes réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 du Syndicat de Lillion sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Formations

Mme HOUEE rappelle aux conseillers l'assemblée générale de l'ARIC ainsi que la réunion du 30 septembre organisée par l'ARIC à destination des collectivités.

Réunions

Mme HOUEE précise les dates des prochaines réunions des commissions dont elle s'occupe :

- Commission Information Communication : Mardi 13 septembre 2011 à 18h30 à la mairie
- Réunion du CCAS : Lundi 19 septembre 2011 à 18h30 à la mairie

Rentrée scolaire

M. GUÉRIN fait le point sur la rentrée scolaire. Celle-ci s'est bien déroulée et on dénombre 281 élèves cette année.

Restaurant municipal

M. GUÉRIN informe à l'assemblée que trois nouveaux agents (deux en remplacement de deux agents partis et un nouveau poste de créé) ont été recrutés sur le temps du midi pour assurer le service à la cantine et la surveillance de la cour. Il précise que dorénavant à la cantine, deux services ont été mis en place chez les maternelles et trois chez les primaires. Des brassards de couleur ont également été instaurés afin d'identifier facilement les enfants déjeunant au second et troisième tour, ceci dans le but d'éviter que des enfants oublient de déjeuner.

M. TERTRAIS et Mme ROUPLY émettent des réserves au sujet du port des brassards (les enfants ne voudront pas les porter, problème avec les manteaux l'hiver). M. GUÉRIN répond qu'il fallait trouver une solution pour bien identifier les élèves mangeant au second et troisième tour, car il ne faut plus que des élèves oublient de déjeuner. Si jamais, le port des brassards ne s'avère pas concluant, une autre solution sera recherchée.

M. BOUGEARD précise également qu'une sonnette a été installée entre le réfectoire et la cour afin de prévenir les personnels surveillants de la cour qu'ils peuvent préparer les élèves déjeunant au service suivant. Cette installation permet de ne pas perdre de temps entre chaque service.

Il informe aussi que suite à ces divers aménagements, le réfectoire est devenu beaucoup plus calme. L'ambiance est donc beaucoup plus sereine, à la fois pour les enfants mais également pour le personnel communal.

Réunions

- Réunion de la commission Ecole le 20 septembre 2011 à 18h30 en présence de l'équipe enseignante, du DDEN et de la FCPE. L'ordre du jour concerne la pose du toboggan dans la cour des primaires.

- Réunion de la commission Jeunesse le 19 septembre à 20h à la mairie. L'ordre du jour est relatif aux élections du Conseil Municipal Jeunes.

Visite du Conseil Général

M. DUTEIL rapporte que le Conseil Municipal Jeunes de Talensac, en compagnie de celui d'Iffendic et en présence de M. Christophe MARTINS, est allée visiter le Conseil Général 35 ainsi que les archives départementales. M. GUÉRIN, M. TOTI et Anne LE GALLOUDEC (animatrice) ont participé à cette sortie qui s'est révélée très instructive, bien expliquée et très intéressante.

Un Arbre, un Enfant

M. DUTEIL explique que des dégâts ont été occasionnés cet été et notamment des arbres plantés lors de l'opération « Un arbre, un enfant » ont été vandalisés (5 au total). Il demande l'accord des conseillers pour remplacer les sujets détruits. L'ensemble du Conseil donne son accord.

Numérotation des lieux-dits

M. LEFEUVRE informe l'assemblée que lors de la dernière commission voirie, le mode de distribution des numéros en campagne a été finalisé. Le 1^{er} lieu-dit « test » est la Comtais. La commission va donc se déplacer chez chaque habitant du lieu-dit et donnera le numéro en échange d'un récépissé. Il appartiendra ensuite à chacun de poser lui-même son numéro.

M. TERTRAIS trouve qu'il est dommage que La Poste ne participe pas financièrement à cette démarche et qu'il faudrait préciser aux habitants concernés de mettre avant tout leur nom sur les boîtes aux lettres.

M. GROSSET précise que cette démarche est surtout effectuée dans le cadre des Secours.

Montfort Communauté – Mutualisation des matériels techniques

M. LEFEUVRE informe l'assemblée que dans le cadre de la démarche de mutualisation des matériels techniques, Montfort Communauté va acquérir et financer un broyeur à végétaux, un désherbeur à eau chaude et un désherbeur mécanique. Il explique que vont être mises en place des communes pilotes ayant en charge l'entretien de ces matériels et la gestion des plannings d'utilisation. Pour le broyeur à végétaux, il s'agira de Montfort sur Meu, pour le désherbeur à eau chaude Bédée et pour le désherbeur mécanique Talensac.

Ces matériels pourront être utilisés par toutes les communes de Montfort Communauté et ce peut-être avant la fin de l'année.

M. PERRINIAUX souhaite savoir si ces matériels pourront être mis à disposition des particuliers. M. LEFEUVRE répond que cela n'est pas prévu mais que la question peut être posée.

Travaux de voirie

M. LEFEUVRE rappelle que l'allée centrale du cimetière va être bitumée cette semaine. La réfection des rues Robert Briand, du Calvaire et l'impasse du Domaine sera réalisée d'ici la fin de l'année.

Vestiaires de football

M. PERRINIAUX rappelle que les vestiaires de football des Vignes ont été incendiés. L'assureur de la commune a désigné un expert qui est passé mardi 6 septembre dernier. Des demandes de devis sont en cours.

Il informe également que la rénovation des vestiaires de football de la Lande est en voie d'achèvement.

Salle polyvalente

La commission Urbanisme – Bâtiments communaux se réunira samedi 17 septembre à 11h à la salle polyvalente afin de choisir les couleurs relatives à la rénovation des peintures.

Elagage des haies

Mme THÉZÉ rapporte que des haies situées près du château d'eau sont mal élaguées obligeant les piétons à marcher sur la route.

Elle précise également que des rassemblements de jeunes ont lieu au carrefour vers Breteil et qu'ils laissent des déchets traîner.

Manoir de la Hunaudière

L'inauguration du manoir a eu lieu samedi 10 septembre. Elle a été suivie d'une après-midi portes ouvertes où environ 70 personnes se sont déplacées. La plupart des retours sont positifs.

Quelques petits défauts ont été rapportés : marche vers la cuisine, marche à l'entrée d'une chambre à l'étage, traces de peinture sur une poutre. M. BOHUON précise que quelques finitions restent à effectuer et que les entreprises doivent intervenir prochainement.

Nouveaux arrivants

L'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu samedi 10 septembre au matin. Sur les cinquante familles invitées, une douzaine d'entre elles s'est déplacée à la salle polyvalente où des informations sur la commune leur ont été délivrées.

Transports Illenoo

M. BOUGEARD rappelle qu'il avait question au mois de juin de la suppression d'arrêts Illenoo. En fait, ce sont quatre arrêts qui ont été supprimés, mais aussi 50% de la fréquence.

Il précise que des villes comme Breteil ou Montfort qui ont déjà le TER, ont 6 lignes de bus matin et soir. Ces communes sont privilégiées au détriment de communes comme Talensac qui n'ont pas de TER et peu de bus.

Le problème principal cette année concerne les horaires du soir, le dernier bus au départ de Rennes et à destination de Talensac partant à 17h50. Or les élèves terminant à 18h ou ceux scolarisés loin de l'arrêt République ne pouvaient pas rentrer sur Talensac.

Il informe tout de même qu'une navette Montfort –Talensac a été mise en place le soir à 19 h permettant ainsi aux élèves de prendre le bus partant à 18h15 de Rennes et s'arrêtant à Montfort.

Toutefois cette solution ne satisfait pas complètement les parents d'élèves, qui fortement mobilisés, souhaiteraient que les transports passent par Breteil au lieu de Montfort afin de faire gagner du temps aux élèves, leur amplitude horaire journalière étant très grande. Ceux-ci ont rendez-vous lundi 19 septembre avec Christophe MARTINS, Conseiller Général pour évoquer ce problème des transports et trouver des solutions pérennes.

M. BOUGEARD précise que cette mobilisation est importante car si aujourd'hui 50% de la fréquence des bus est supprimée, qu'en sera-t-il demain ? Il évoque donc ce sujet pour que naisse une prise de conscience et demande le soutien de la mairie aux familles.

M. BOHUON assure que la municipalité appuiera les familles dans leurs demandes et leurs actions, à partir du moment où les demandes effectuées sont sensées.

Déviations

M. BOUGEARD s'enquiert du devenir de la déviation. M. BOHUON explique que Montfort Communauté va réaliser l'avance financière pour permettre l'achat du foncier et que ce dossier évolue (soit 800 000 euros dont la moitié sera ensuite remboursée par le Conseil Général).

Il est également précisé que des sondages de sols ont été effectués.

M. BOUGEARD demande si en tant qu'élus ou même riverains, nous serons associés à l'aménagement de la déviation. Il est expliqué qu'au niveau des riverains l'enquête publique était là pour que chacun vienne présenter ses observations et effectuer ses demandes propres.

A ce sujet, M. BOHUON informe que M. TOURENNE, Président du Conseil Général viendra faire sa tournée du canton le 5 octobre prochain et se rendra à Talensac afin d'évoquer la déviation.

Maisons Fleuries

M. TERTRAIS revient sur le concours des Maisons Fleuries et, suite à de mauvais échos, précise qu'il faudrait arriver à le relancer, trouver une solution pour qu'il perdure.

Mme HOUÉE invite ceux qui ont des idées. Elle rappelle que cette année, il avait été décidé de changer la formule et qu'il faut attendre que la journée aux jardins de Brocéliande soit passée pour en faire le bilan. De plus, l'esprit de cette invitation était avant tout la convivialité, passer un moment ensemble, entre amoureux des fleurs et partager ensuite un goûter.

Séance levée à 22h06